

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

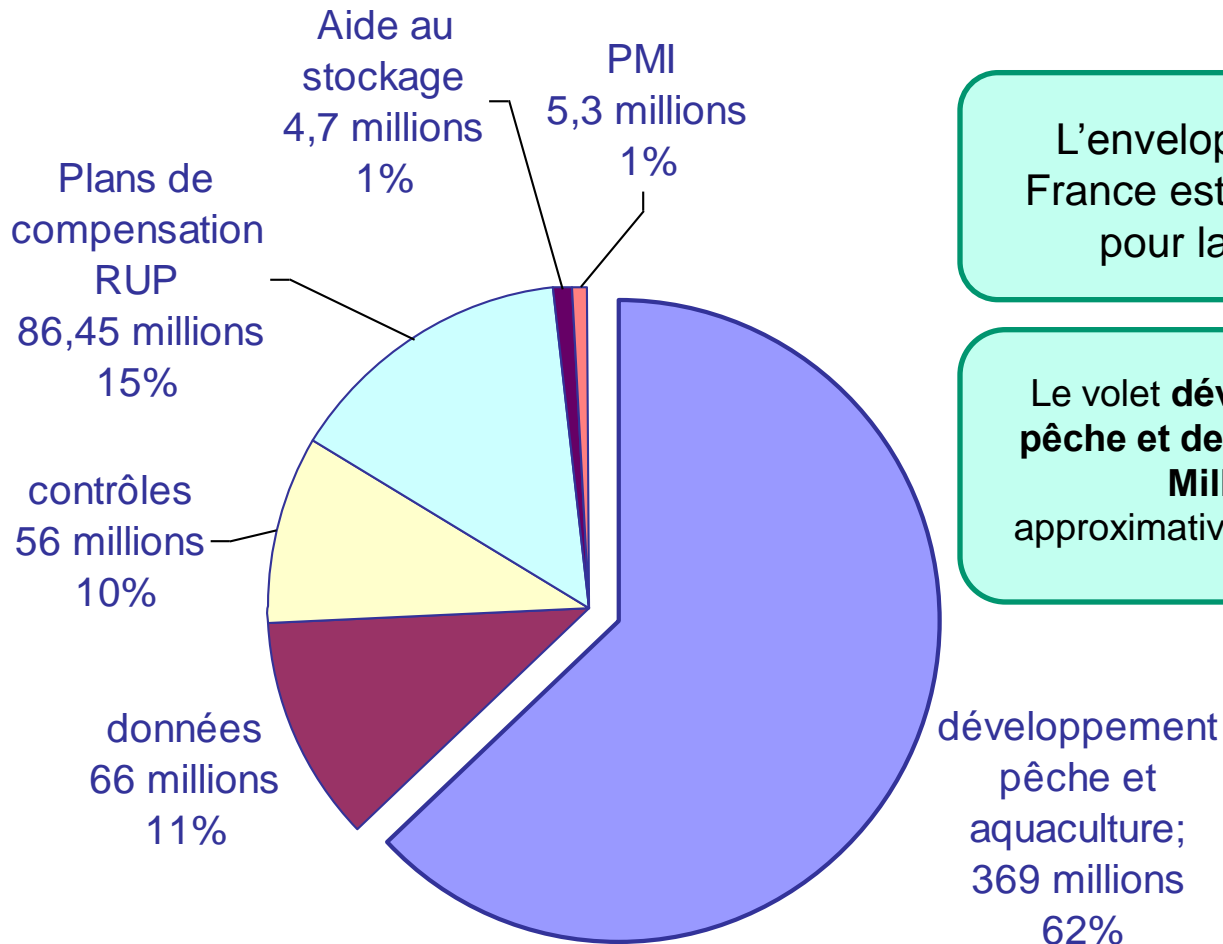
Lorient, 21 avril 2016

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



*L'Europe s'engage
en Bretagne* / Avec les Fonds européens
structurés et d'investissement

Répartition des masses globales de l'enveloppe française



L'enveloppe de FEAMP pour la France est de **588** millions d'euros pour la période 2014-2020

Le volet **développement durable de la pêche et de l'aquaculture durable (369 Millions €)** correspond approximativement aux **mesures du FEP**

Les autorités du programme FEAMP

- Un programme national
 - Autorité de gestion: Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (MEDDE)
- Les Régions littorales, autorités de gestion déléguées
 - Des mesures « développement économiques ».
 - Exception: mesures innovation (FranceAgriMer) et formation
- Répartition de l'enveloppe Développement durable de la pêche et de l'aquaculture (369 M€)
 - **Mesures gérées par l'Etat : 153 942 233 €**
 - **Mesures gérées par les Régions: 180 000 000€**
 - **43,8 millions de FEAMP pour la Région Bretagne**

La maquette du FEAMP

	FR	BZH
Priorité 1 : Promotion d'une <u>pêche durable</u> sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, <u>innovante</u> , <u>compétitive</u> et fondée sur les connaissances	151M€ 26%	17,9M€ 41%
Priorité 2 : Encouragement à une <u>aquaculture durable</u> sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, <u>innovante</u> , <u>compétitive</u> et fondée sur les connaissances	91M€ 15%	9,8M€ 22%
Priorité 3 : Encouragement à mettre en œuvre la Politique Commune des Pêches	122M€ 21%	-
Priorité 4 : Amélioration de l' <u>emploi</u> et de la <u>cohésion territoriale</u> (DLAL FEAMP)	22,6M€ 4%	8,5M€ 19%
Priorité 5 : Encouragement à <u>commercialiser</u> et à <u>transformer</u> les produits de la pêche et de l'aquaculture	162M€ 27%	7,6M€ 17%
Priorité 6 : Mise en œuvre de la Politique Maritime Intégrée (PMI)	5M€ 1%	-

La stratégie de la France (1/5):

Priorité 1 – pêche durable

- Réduire de 30% les captures non désirées à bord des navires de pêche
- Atteindre le Rendement maximum durable pour tous les stocks halieutiques
- Réduire de 5% la consommation énergétique de l'activité de capture
- Augmenter la valeur ajoutée de la production de 68M€

© Claude PERON



- Créer 475 emplois dont 400 en installation
- Réduire le nombre de blessures et accidents du travail
- Réduire la baisse tendancielle des effectifs du secteur

La stratégie de la France (2/5)

Priorité 2 - Aquaculture durable

- Augmenter la production de 8 000 t (pisciculture)
- Renforcer la durabilité des exploitations
 - Augmenter la valeur de la production aquacole de 80 M€
 - Augmenter les volumes de production des activités durables (dont aquaculture biologique +10%)
- Encourager la promotion sociale dans le secteur

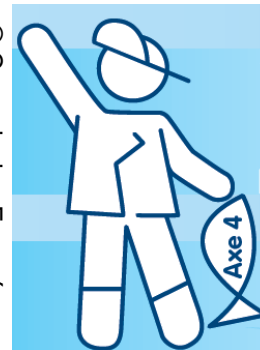
Ces différentes actions doivent contribuer à la création de 500 emplois et au maintien de 10 000.

© J-Elle



La stratégie de la France (3/5) – Priorité 4 – Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale

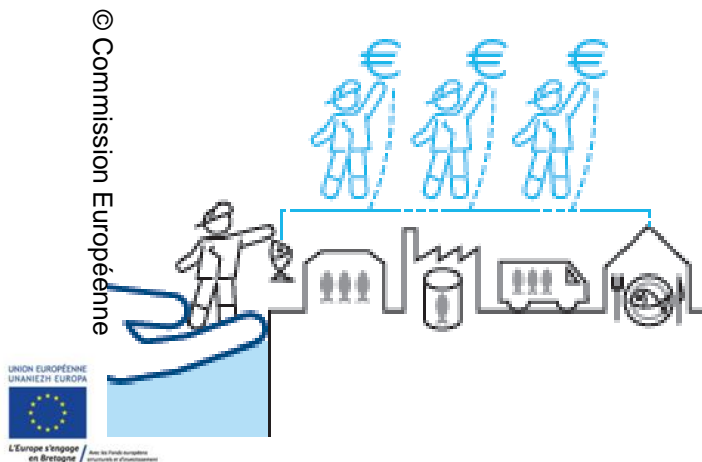
© Commission Européenne



- Volet territorial du FEAMP (DLAL)
 - Une stratégie de développement local FEAMP
 - Des moyens de soutien aux projets
- Objectif: positionner les activités de pêche et d'aquaculture au cœur d'un projet de développement durable des territoires maritimes
 - En Bretagne, le DLAL constitue un volet du contrat de partenariat Région / Pays / UE.
- 24 Groupes d'action locale pêche aquaculture en France,
 - 8 attendus en Bretagne
- Indicateurs de résultat: création & maintien d'emplois, création d'entreprises

La stratégie de la France (4/5) – Priorité 5 – Favoriser la commercialisation et la transformation

- Améliorer la commercialisation et la valorisation des produits aquatiques; organiser les apports, en renforçant le rôle des structures collectives
- Augmenter la valeur des premières ventes des Organisations de producteurs sans augmentation de volume
- Soutenir le développement de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- Compenser les surcoûts rencontrés par les filières des Régions ultrapériphériques



La stratégie de la France (4/5)

Priorités 3 et 5

- **Priorité 3 - Encouragement à mettre en œuvre la Politique commune des pêches**
 - Atteindre le Rendement maximum durable pour tous les stocks halieutiques
 - Faciliter l'évaluation économique des entreprises du secteur
 - Limiter les captures non désirées à bord des navires de pêche par la mise en place du contrôle de l'obligation de débarquement de toutes les captures – obj: 5% des débarquements soumis à un contrôle physique en 2023

- **Priorité 5 - Mise en œuvre de la Politique maritime intégrée**
 - Renforcer de 50% l'environnement commun de partage de l'information (CISE) pour la surveillance du domaine maritime de l'UE
 - Assurer la qualité et la complétude de l'évaluation de l'état du milieu marin et améliorer la compréhension des interactions entre les écosystèmes et les activités anthropiques en vue de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique du milieu marin

Dispositions générales

- Les aides:
 - Intensité: cas général à 50% et plafond 80%
 - Modulations réglementaires (bénéficiaires / projets)
 - Admissibilité des demandes: plancher général de 5000€ d'aide publique
 - Application de barèmes de coûts simplifiés: frais de personnels, frais indirects, restauration – déplacements – transports.

- Un interlocuteur unique (selon mesures)
 - Mesures nationales: DIRM-NAMO et Délégations à la mer et au littoral (services des DDTM)
 - Mesures régionales:
 - Volet sectoriel: Service pêche et aquaculture du Conseil régional
 - peche@bretagne.bzh – 02.99.17.14.89
 - Volet territorial: les Pays maritimes

Calendrier et échéances

- 3 décembre 2015: PO adopté
- 23 février - 31 mars 2016: adoption des cadres méthodologiques des mesures. 1ers appels à projet
- 31 mai: clôture des appels à projet innovation
- 9 juin: événement de lancement du FEAMP (Assises de la pêche et des produits de la Mer – les Sables d’Olonne)
- Juillet/août 2016: adoption des stratégies territoriales FEAMP des Pays
- Sept/oct 2016: 1^{ère} instance régionale de sélection

Le FEAMP et le Plan d'action Atlantique

Le FEAMP contribue au Plan d'action Atlantique

Dans le détail, bonne adéquation article par article entre ses dispositions et le Plan d'action

Comment inscrire un projet à dimension Atlantique dans le FEAMP?

- Les projets de coopération peuvent entrer dans les stratégies de coopération des Pays (axe dédié)
- Pour les autres mesures, les critères d'éligibilité sont définis par le lieu des projets (Bretagne / France)

Demain, comment inscrire les projets soutenus par le FEAMP dans une perspective Atlantique?

Liste des mesures (1/2)

26	Innovation (pêche maritimes)	N
28	partenariats entre scientifiques et pêcheurs	N
29	promotion du capital humain, de la création d'emplois et du dialogue social	N
31	Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs	R
32	Santé et sécurité	R
33	Arrêts temporaires de activités de pêche	N
34	Arrêt définitif des activités de pêche	N
35	Fonds de mutualisation en cas de phénomènes climatiques défavorables et d'incidents environnementaux	N
37	aide à la conception et à la mise en œuvre des mesures de conservation et de coopération régionale	N
38	Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	R
39	Innovation liée à la conservation des ressources biologiques de la mer	N
40	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins	N
41	Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (dont motorisation)	R
42	Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	R
43	Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	R
47	Innovation (aquaculture)	N
48	Investissements productifs en aquaculture	R
50.c	Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	R

Liste des mesures (2/2)

51.1.a	Augmentation du potentiel des sites aquacoles / recensement cartographique	N
51.1.b, c et d	Augmentation du potentiel des sites aquacoles / installation et infrastructures & actions pour éviter les dommages & détection des maladies et mortalités	R
56	Mesures relatives à la santé et au bien-être des animaux	N
57	Assurance des élevages aquacoles	N
62, 63, 64	Développement local mené par les acteurs locaux	R
66	Plan de production et de commercialisation	N
67	Aide au stockage	N
68.a,d et g	Mesure de commercialisation	N
68.b,c, e et f	Mesures de commercialisation	R
69	Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	R
70	Régime de compensation des surcoûts dans les RUP	R
76	Contrôle et exécution	N
77	Collecte de données	N
80	Politique maritime intégrée	N

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Lorient, 21 avril 2016

Contacts:

Olivier Le Pivert – Direction de la mer, du développement maritime et du littoral

Olivier.lepivert@bretagne.bzh